Par Ali-Georges Maire

Une inquiétude bien palpable

En mai dernier, à Apples, pour sa première réunion, le GRIEF (Groupe de revendication pour une imposition équitable des immeubles agricoles familiaux) comptait une soixantaine de participants issus du monde des exploitations agricoles familiales. Ce dernier mercredi 3 octobre à Yverdon, ils étaient plus de 100 à participer à la séance d'information mise sur pied par cette nouvelle association. Cette augmentation du nombre de participants illustre bien la prise de conscience et l'inquiétude des familles paysannes face à l'application presque sans nuance de l'arrêt du Tribunal Fédéral du 2 décembre 2011. Cet arrêté a profondément modifié le régime de fiscalité agricole mettant entre autres en péril la conservation des bâtiments au sein de la famille en cas de cessation d'exploitation.

Les voies de recours politiques sont bloquées

Malgré le soutien de l'ensemble de la députation vaudoise aux chambres fédérales, il n'a pas été possible de revoir la décision du TF, toutes les options de nature politique sont désormais épuisées. Seul le recours à la voie juridique semble envisageable. Soutenu par des fiduciaires, des avocats, des fiscalistes chevronnés, le GRIEF vise à fédérer dans un mouvement solidaire les agriculteurs concernés. En portant au TF des situations emblématiques, il veut démontrer l'iniquité de la situation actuelle et dans l'idéal obtenir une révision de la jurisprudence.